

# Notice sur la résistance aux vents – France

## Volets

Volet à pantographes | Volet coulissant pliant | Volet coulissant | Volet battant

Produit	Largeur de vantail	Hauteur du vantail	Largeur d'ombrage	Classes de résistance au vent (CRV) autorisées – Valeurs de seuil <sup>1</sup>
	max.	max.	max.	
Volet à pantographes	550	2600	3300	6 [8] <sup>2</sup>
Volet coulissant pliant	600	3000	3600	6 [8] <sup>3</sup>
Volet coulissant	2000	3000	4000	6 [8] <sup>4,5</sup>
Volet battant	800	2500	3200	6

<sup>1</sup> Tests conformément à la norme produit EN 13659. Dimensions limites selon la fiche technique.

[ ] La classe [8] correspond à un standard interne. Ce qui correspond à une pression de contrôle de sécurité de 800 Pa. L'exécution et l'évaluation des tests sont conformes aux directives de la norme EN 1932.

<sup>2</sup> La classe de résistance au vent indiquée s'applique aux volets à pantographes avec le type d'installation S1 (en bas montage mural). Les volets à pantographes avec le type de montage S2 (en bas montage au sol) atteignent dans leurs dimensions maximales la CRV 5.

<sup>3</sup> La classe de résistance au vent indiquée s'applique aux volets coulissants pliants avec le type de montage S2 (en bas montage au sol). Les volets coulissants pliants avec le type de montage S1 (en bas montage mural) atteignent dans leurs dimensions maximales la CRV 6.

<sup>4</sup> En cas de volets coulissants installés selon les situations en bas S2/S4/S6, la classe de résistance au vent indiquée s'applique dans les dimensions maximales.

Dans le cas des situations de montage S1/S3, les limitations suivantes s'appliquent aux classes de résistance au vent :

- CRV 6 pour une surface de 2 m<sup>2</sup> à 2,5 m<sup>2</sup>
- CRV 5 pour une surface de vantail de 2,5 m<sup>2</sup> à 3,5 m<sup>2</sup>
- CRV 4 pour une surface de vantail supérieure à 3,5 m<sup>2</sup>

En cas d'installations à plusieurs rails des situations de montage S5, les limitations suivantes s'appliquent aux classes de résistance au vent :

- CRV 6 pour une surface de vantail de 3,3 m<sup>2</sup> à 4,5 m<sup>2</sup>
- CRV 5 pour une surface de vantail supérieure à 4,5 m<sup>2</sup>

<sup>5</sup> Pour les volets coulissants Vento dans les modèles A avec montant verticale, S et SL, la classe de résistance au vent indiquée s'applique dans les dimensions maximales.

Pour les volets coulissants Vento modèle A sans montant verticale, les restrictions suivantes s'appliquent aux classes de résistance au vent :

- CRV 6 [8] pour les dimensions maximales 1600 x 3300 ou 1350 x 3500 (largeur x hauteur)
- CRV 6 [7] jusqu'aux dimensions maximales.

Pour les volets coulissants Vento modèle H bois et H alu, les restrictions suivantes s'appliquent aux classes de résistance au vent :

- CRV 6 [8] pour les dimensions maximales de 1100 x 3500 ou 1350 x 3300 ou 1600 x 3100 mm (largeur x hauteur).
- CRV 6 [7] pour les dimensions maximales de 1250 x 3500 ou 1550 x 3300 (largeur x hauteur).

- Tous les CRV jusqu'aux dimensions maximales sur demande

### Les valeurs contenues dans le tableau sont valables avec les restrictions suivantes :

- Les dimensions et l'utilisation des produits correspondent à la fiche technique de Griesser.
- Le montage, la fixation et la commande se font selon la notice de montage et d'emploi.
- Les produits doivent être montés dans l'embrasure/directement sur la façade, avec un écartement entre les vantaux et façade de <100mm.
- Lors d'un écartement de la façade de 100 à 300mm, la valeur du tableau doit être réduite de 1 classe.
- Lors d'un écartement de la façade de 300 à 500mm, la valeur du tableau doit être réduite de 2 classe.
- En cas d'écart par rapport à la façade >500 mm (p. ex. en cas d'usage sur un balcon ou une loggia), la statique de construction de l'installation doit être examinée et démontrée. Veuillez nous contacter pour obtenir de plus amples informations.



### Volets à pantographes, volets coulissants pliant, volets coulissants

En cas d'avis de tempête, ces volets, pour lesquels la vitesse du vent correspond à la classe de résistance au vent, doivent être entièrement rentrés. La position rentrée correspond à la position fermée (le produit n'obscurcit pas la surface de la fenêtre).



### Volets battants

En cas d'avis de tempête, les volets battants pour lesquels la vitesse du vent correspond à la classe de résistance au vent, doivent être fermés et verrouillés..

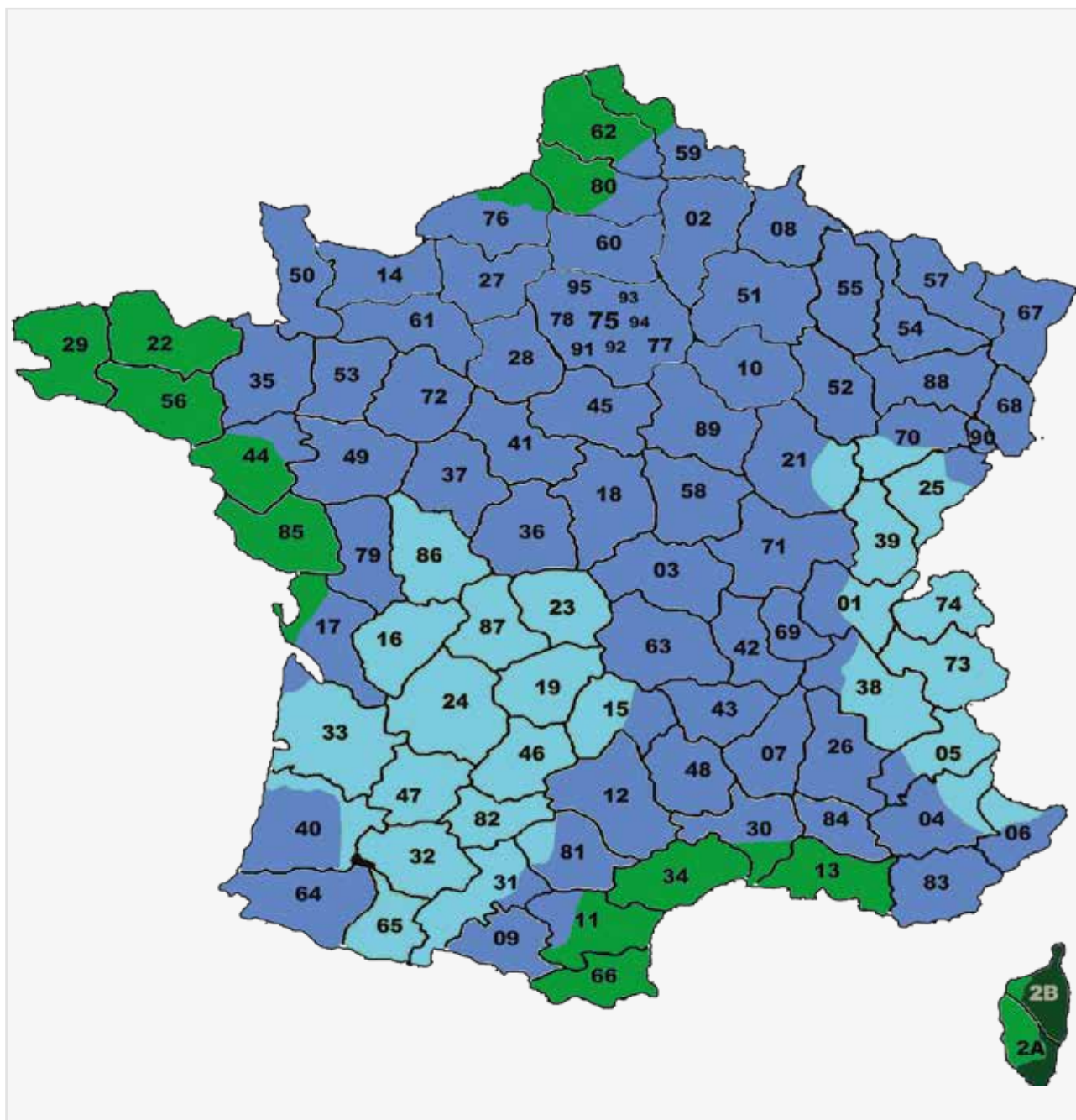
### Paramètres des capteurs selon le fournisseur





Capteurs montés à proximité du produit.

Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8
<9,0 m/s	9,0 m/s	10,7 m/s	12,8 m/s	16,7 m/s	21,0 m/s	25,6 m/s	29,2 m/s	33,3 m/s
<32,5 km/h	32,5 km/h	38,5 km/h	46 km/h	60 km/h	76 km/h	92 km/h	105 km/h	120 km/h

## Conseils de planification

### Zones de charge du vent (DTU 34.4 P3)



-  Zone de charge du vent 1
-  Zone de charge du vent 2
-  Zone de charge du vent 3
-  Zone de charge du vent 4

## Conseils de planification

Valeurs de la vitesse de vent [km/h] en fonction de la catégorie de terrain et de la hauteur de la construction (DTU 34.4 P3)

Zone de arge du vent	Catégorie de terrain*	Hauteur d'installation [m]					Zone de arge du ven	Catégorie de terrain*	Hauteur d'installation [m]				
		≤9	≤18	≤28	≤50	≤100			≤9	≤18	≤28	≤50	≤100
1	0	45	49	51	53	56	Guadeloupe	0	74	79	83	87	92
	II	41	44	47	50	54		II	67	73	77	82	88
	IIIa	36	40	43	46	51		IIIa	59	66	70	76	83
	IIIb	31	36	39	43	47		IIIb	51	59	64	70	78
	IV	31	32	35	39	44		IV	50	52	57	64	72
2	0	50	53	55	58	61	Guyane	0	35	38	39	41	44
	II	44	49	51	55	59		II	31	34	36	39	42
	IIIa	39	44	47	51	55		IIIa	28	31	33	36	39
	IIIb	34	39	43	47	52		IIIb	24	28	30	33	37
	IV	33	35	38	43	48		IV	24	25	27	30	34
3	0	58	62	64	68	72	Martinique	0	66	71	74	77	82
	II	48	53	55	59	64		II	59	65	68	73	78
	IIIa	42	48	51	55	60		IIIa	52	58	62	68	74
	IIIb	37	43	46	51	56		IIIb	46	52	57	62	69
	IV	36	38	41	46	52		IV	44	47	51	57	64
4	0	58	62	64	68	72	Mayotte	0	62	66	69	73	77
	II	52	57	60	64	69		II	55	61	64	68	73
	IIIa	46	51	55	59	64		IIIa	49	55	59	63	69
	IIIb	40	46	50	55	60		IIIb	43	49	53	59	65
	IV	39	41	45	50	56		IV	42	44	48	53	60
							Réunion	0	70	75	78	82	87
								II	63	69	73	77	83
								IIIa	55	62	66	72	78
								IIIb	48	56	60	66	73
								IV	47	49	54	61	68

\* Catégories de terrain

0 Mer ou zone côtière exposée aux vents de mer, lacs et plans d'eau parcourus par le vent sur une distance d'au moins 5 km.

II Rase campagne, avec ou non quelques obstacles isolés (arbres, bâtiments, etc.) séparés les uns des autres de plus de 40 fois leur hauteur.

IIIa Campagne avec des haies, vignobles, bocages, habitats dispersés.

IIIb Zones urbanisées ou industrielles, bocages denses, vergers.

IV Zones urbaines dont au moins 15% de la surface sont recouvertes de bâtiments dont la hauteur moyenne est supérieure à 15m, forêts.

### Note

Cette clause, basée sur des bâtiments de forme courante, ne peut donner que des recommandations à caractère général. Il appartient aux maîtres d'œuvre de vérifier que, d'une part, les conditions climatiques locales (cas des constructions en montagne, au-dessus d'une dénivellation, etc.) et d'autre part, la forme du bâtiment (cas des façades non planes, des décrochements importants, etc.) et sa situation par rapport aux autres bâtiments (en particulier dans la cas de hauteur supérieure à 50 m), ne sont pas susceptibles de créer, sur tout ou partie de façade, des conditions nécessitant l'emploi de fermetures de performances différentes de celles indiquées ci-après.

Les stores toiles ne sont pas conçus pour résister en cas de vents forts, les vitesses de vent indiquées dans le tableau ci-dessus permettent d'obtenir un taux de service d'environ 90%, si le maître d'œuvre souhaite augmenter ce taux de service, il doit sélectionner un produit de catégorie supérieure.

### Important !

Le prescripteur doit sélectionner un produit dont la vitesse de vent admissible (voir page 1) est supérieure ou égal à la vitesse de vent indiquée dans le tableau ci-dessus, correction faite des éventuelles particularités du site d'installation. Ce document est un aide-mémoire, se référer au DTU 34.4 pour une connaissance précise des règles d'application.

Inspired by the **Sun.**

---

[griessergroup.com](https://griessergroup.com)

